

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 13	<b>Séance du jeudi 19 juin 2025</b> L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Didier TOUBIN.
<b>Présents :</b> 12	
<b>Votants:</b> 13	<b>Sont présents:</b> Didier TOUBIN, Serge VIGOT, Daniel CHAMPY, Bernadette BLANCHARD, Maria CABRILLANA, Martial CHAGNET, Christelle DEMEUSY, Nicolas DURAND, Elisabeth JOURNET, Eric MENTH, Bénédicte METZ, Christophe RAYMOND <b>Représentés:</b> Noémie GAMBIA <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Christelle DEMEUSY

---

#### Réunions et manifestations passées

28 mai : réunion SDIS à St Jean de Losne  
31 mai : Ouverture saison 2025 aux pimprenelles à Chaux  
02 juin : Vente terrain Le Pontot – M. Thierry DURAND  
7 juin : mariage famille Raymond  
12 juin : rencontre à l'académie pour l'ouverture d'une classe de maternelle  
13 juin : Conseil école  
14 juin : 10 ans des climats à la Karrière  
15 juin : Commémoration du maquis à Arcenant  
16 juin : Climats de Bourgogne à Dijon  
20 juin : Kermesse des écoles  
20 juin : Aménagement RD 974 au CD 21  
27 juin : apéro citoyen

#### Réunions et manifestations à venir

20 juin : Kermesse des écoles  
20 juin : Aménagement RD 974 au CD 21  
23 juin : Rencontre SETP  
27 juin : apéro citoyen  
30 juin : AG Country  
02 juillet : SICECO  
11 juillet : montage chapiteau  
12 juillet : 2 mariages  
17 juillet : prochain Conseil

Le procès-verbal du 22 mai 2025 est approuvé.

#### DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES - 2025 DE 025

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux sylvicoles prévus par l'ONF pour l'année 2024. Le devis est d'un montant HT de 20 418.26 €. Il est possible de retirer certaines interventions afin de faire baisser le coût des travaux prévus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- décide d'accepter le devis de l'ONF

- charge le maire de sa signature et du suivi des travaux

#### TARIFS MARCHE BLANCURTIENNE - 2025 DE 026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de participation à la marche blancurtienne à :

- 20 € par personne
- Gratuit pour les moins de 6 ans

#### DEVIS SICECO – DISSIMULATION DE 2 PBA - 2025 DE 027

LE SICECO a fait parvenir le devis pour la dissimulation des PBA au lotissement « Le Pontot ». Le coût du reste à charge pour la commune est de 35 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide :

- d'accepter le devis d'un montant de 35 000 €
- charge le maire de la signature du devis et du suivi des travaux.

#### RENOUVELLEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE - 2025 DE 028

La convention actuelle pour l'Agence Postale Communale (APC) arrive à son terme le 04/10/2025 ;

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation de l'APC, qui devient point de contact du réseau de La Poste, offrant toute la gamme des services La Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler la convention pour une durée de 9 années, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation correspondant aux nouvelles modalités de gestion.
- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat proposée.

#### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA BOULANGERIE - 2025 DE 029

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la boulangerie est arrivé à échéance depuis quelques temps. Il propose de renouveler celui-ci sans modification des clauses du bail initial, les parties concernées étant inchangées.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité.

- Décide de renouveler le bail commercial liant Monsieur Stéphane DECOEUR et la Commune de Comblanchien pour une durée de 9 ans à compter du 20 juin 2025 et ce, sans aucune modification des clauses du bail initial.
- Monsieur le Maire est chargé de la signature de l'avenant par le Conseil Municipal
- Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour exécuter la présente délibération et accomplir toutes formalités nécessaires.

## TARIFS DU 14 JUILLET 2025 - 2025\_DE\_030

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de participation au repas du 14 juillet à :

- 18 € pour les 13 ans et plus
- 8 € par enfant de 6 à 12 ans
- Gratuit pour les moins de 6 ans

## VENTE USINE 3 SETP ET REVISION DE PLU

La société SETP souhaite vendre le bâtiment situé au-dessus du chemin des Essards. Ce bâtiment et son terrain sont situés en zone carrière et limitent les possibilités de vente. Il nous est demandé de bien vouloir faire une révision de notre PLU pour modifier la zone vers un secteur industriel. Cette demande entraîne plusieurs questionnements concernant le changement de zonage du PLU par rapport au SCOT et à la zone des Climats de Bourgogne, aussi concernant l'accès à cet équipement.

Une rencontre est prévue avec l'entreprise SETP le 23 juin pour aborder leur projet et les conséquences de celui-ci pour notre commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- Apéritif citoyen : un dernier point est fait sur l'organisation de l'apéritif citoyen du 27 juin
- 14 juillet : un rapide point sur la proposition de menu du 14 juillet
- Réveillon du nouvel an : Un prestataire demande la location de la salle des fêtes à l'occasion du nouvel an. La location sera possible, sauf si une association communale souhaite organiser une manifestation à cette date.
- logement : le grand logement du bâtiment du château va se libérer prochainement, il sera remis en location après les travaux d'électricité prévus cette année. D'autres travaux sont envisageables, des devis seront établis pour pouvoir en discuter lors d'une prochaine réunion.
- croisement rue de Pleurey et Rue Marcel Julien : il est proposé de déplacer le stop sur la rue de Pleurey à titre d'essai avant d'envisager tout autre aménagement afin de faire ralentir les véhicules et éviter la circulation à contresens des véhicules légers.

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SIGNATURE</u>
Didier TOUBIN	Maire	
Christelle DEMEUSY	Secrétaire de séance	